

1

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LE DE EN BULLE »

3-12 ANS

2022/2023



<i>Le statut et la vocation de l'organisateur</i> .....	3
<i>Projet Educatif/social</i> .....	3
<i>Projet Pedagogique</i> .....	4
1. Projet pédagogique ? .....	4
2. Le droit fondamental de tout enfant aux loisirs.....	4
I. Les objectifs éducatifs .....	5
2. Le contexte .....	6
1. Accueil de loisirs Intercommunal .....	6
2. Accueil de loisirs Communal.....	7
II. Les convictions pédagogiques de l'équipe .....	8
III. Les moyens mis en œuvre .....	8
1. Moyens humains .....	8
2. Moyens financiers .....	9
3. Moyens matériels.....	10
<i>Projets d'animation</i> .....	11
<i>Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs</i> .....	12
I. L'encadrement .....	12
1. La posture professionnelle .....	12
2. Les réunions et les préparations .....	12
3. Les formations organisées par le CS.....	13
4. Le lien avec les familles .....	13
<i>L'accueil des enfants</i> .....	13
I. Le cadre d'animation.....	13
II. Les horaires .....	14
III. Les temps spécifiques.....	19
1. Les temps de repas et goûters .....	19
2. Les nuitées et les veillées .....	20
IV – Communication avec les parents .....	20
1. La communication directe.....	20
2. La communication virtuelle.....	21
3. La communication par téléphone .....	21
<i>Infos Pratiques</i> .....	27
I. Périodes d'ouvertures à l'année .....	21
II – Inscriptions .....	22
III– Contacts des autres ALSH du territoire .....	23

## LE STATUT ET LA VOCATION DE L'ORGANISATEUR

**La Communauté de Communes « Cœur de Chartreuse » (4C)** compte environ 17000 habitants. Située sur le territoire du Parc Naturel Régional de Chartreuse entre les trois villes « Portes » : Voiron, Grenoble et Chambéry, elle regroupe les 3 anciennes communautés de communes : Chartreuse Guiers (7 communes), Mont de Beauvoir (6 communes) et Vallée des Entremonts (4 communes).

Depuis septembre 2014, la compétence Jeunesse du territoire a été transférée à la Communauté de Commune 4C qui délègue l'organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal au Centre Social des Pays du Guiers.

**Le Centre Social des Pays du Guiers** est une association (*loi 1901*). C'est un espace de services, d'échanges, de rencontres et de projets ouverts à tous les habitants. Il se veut un espace créatif d'actions collectives au service du développement de toutes les personnes d'un territoire : il accompagne les individus et les groupes vers l'autonomie, favorise la citoyenneté et la mixité social.

Il défend des valeurs tel que le respect, le non jugement, le partage, la tolérance, le vivre ensemble ainsi que la solidarité.

Ces volontés sont appliquées par le Centre Social sur le territoire grâce aux différents secteurs d'activités, dont les ALSH.

## PROJET EDUCATIF/SOCIAL

L'organisateur étant un centre social, le projet éducatif est une part du projet social, actuellement en renouvellement pour l'agrément 2020-2024.

Accueillir des enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial est un acte éducatif. Ces accueils permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de vacances. Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille. Il permet de construire des relations différentes avec un territoire, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques...), et d'autres enfants. Ainsi, il s'agit pour chacun de favoriser sa créativité, la prise de responsabilité, la pratique d'activités, ainsi que le développement de son autonomie par l'acquisition de repères et le développement d'un esprit critique.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), permettent aux publics de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses de la diversité. Ils permettent des rapports différents entre adultes et enfants mais aussi une socialisation entre pairs. L'ensemble des activités pratiquées, l'organisation de la vie quotidienne peuvent faciliter l'apprentissage par l'expérimentation de la citoyenneté.

4

« Toute personne a droit à l'éducation »  
Citation de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Article XXVI

## PROJET PEDAGOGIQUE

### 1. Projet pédagogique ?

C'est un document qui définit les orientations pédagogiques de l'équipe d'animation et l'ensemble des moyens organisationnels pour y répondre. Il vise des objectifs et tend à développer des compétences, se situant dans une durée déterminée, il suit des étapes aboutissant à une réalisation.

Afin de respecter la notion de cohérence, le projet pédagogique doit s'inscrire dans la perspective du projet social.

Ce dernier est rédigé par la Direction avec l'équipe pédagogique suite aux diverses réunions de préparations. Cet écrit est amené à être en constante évolution.

L'équipe met en place les moyens qu'elle juge nécessaires afin d'atteindre les objectifs et définit les critères d'évaluations qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs.

L'équipe pédagogique est garante du projet pédagogique.

Les animateurs définiront quant à eux des projets d'animations en lien avec le projet pédagogique de durée et de nature variés (sportif, culturel, artistique ...). Ils établiront une progression dans une démarche de « *Loisirs Educatif* » et évalueront leurs projets en équipe régulièrement.

### 2. Le droit fondamental de tout enfant aux loisirs

Le Dé en Bulle se veut un endroit dans lequel nous accueillons tous les enfants sans discrimination.

Pour rappel :

Aux termes de l'article 31 de la CIDE : « 1. Les États Parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique ; 2. Les États parties respectent et favorisent le droit à l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent

l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité ».

Dans son observation générale n° 9 relative aux droits des enfants handicapés 3 , le Comité des droits de l'enfant (CRC) des Nations Unies précise la portée de l'article 31 de la CIDE. Selon le CRC, « Cet article doit être interprété comme faisant référence à l'âge et aux capacités de l'enfant sur les plans mental, psychologique et physique. Le jeu est reconnu comme le meilleur moyen d'acquérir diverses aptitudes, y compris celle de vivre en société. Les enfants handicapés s'intègrent parfaitement dans la société lorsqu'on leur offre la possibilité et le temps de jouer en compagnie d'autres enfants (handicapés ou non) ainsi que des lieux ad hoc. Des activités récréatives et ludiques devraient être enseignées aux enfants handicapés d'âge scolaire. Il faut offrir aux enfants handicapés des chances égales de participer à diverses activités culturelles et artistiques mais aussi sportives. Ces activités doivent être considérées à la fois comme un moyen de s'exprimer et un moyen d'atteindre une qualité de vie satisfaisante »

### 3. Les objectifs éducatifs

À l'occasion du nouveau Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, le CSPG a retravaillé le projet de l'Accueil de Loisirs Intercommunal pour les 3/12 ans dont les objectifs sont :

#### Favoriser la socialisation et le lien social entre les enfants :

- Permettre aux enfants de se retrouver dans un espace attractif autour d'activités ludiques, épanouissantes et enrichissantes (discussions informelles, débats...).
- Favoriser l'apprentissage du respect des règles, du règlement du lieu, des biens et des personnes.
- Offrir aux enfants des espaces d'information, d'écoute et d'expression.
- Établir et consolider les contacts entre les animateurs et les enfants du territoire.
- Faciliter les liens et échanges entre les enfants des différentes communes du territoire intercommunal.
- Sensibiliser les enfants à leur environnement, social et naturel.
- Favoriser l'inclusion

#### Permettre la prise d'initiative, développer l'autonomie et l'émergence de projets :

- Confier aux enfants des responsabilités dans la vie de groupe et dans l'organisation pratique des temps d'activités collectives.
- Impulser la créativité.
- Permettre aux enfants de formuler leurs envies, leurs idées dans différents domaines et les placer au co-pilotage de ces actions = *accompagnement de leurs projets*.

#### Promouvoir l'épanouissement des enfants :

- Accueillir, écouter, informer les enfants et répondre à leurs attentes.
- Permettre aux enfants de passer des temps conviviaux et agréables.
- Contribuer à la prise de confiance en soi et dans les autres.
- Garantir la sécurité des enfants. (**Sécurité physique, affective et morale**)
- Valoriser les compétences des enfants
- Prendre en compte les besoins spécifiques de chacun

6

Ces objectifs sont réévalués régulièrement avec l'équipe d'animation pour travailler en accord avec la réalité du territoire.

## 2. Le contexte

### *1. Accueil de loisirs Intercommunal*

Situé en cœur de Chartreuse, à mi-chemin entre Grenoble et Chambéry, l'ALSH profite d'un cadre naturel de montagne. Aujourd'hui, aucun bâtiment n'est attribué de manière permanente à l'accueil des enfants, ce qui implique des déménagements réguliers ainsi qu'un éloignement du siège de l'association.

Cependant, pour l'année scolaire 2021/2022, la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse (4C) a signé deux conventions dans deux lieux :

- ➔ Les mercredis auront lieu à l'école du Menuet aux Echelles. Nous disposons d'une cour intérieure et d'une partie des bâtiments. Nous avons à notre disposition :
  - Un réfectoire
  - Une salle d'activité Z'Hiboux
  - Une salle d'activité Tigrosaures
  - Une salle d'activité P'tits Potes
  - Une salle de sieste
  - La cour extérieure avec deux préaux
  - Une cave pour le stockage

Le personnel de ménage est mis à disposition par la mairie des Echelles.

- ➔ Les vacances à l'école du Bourg de Miribel. Nous disposons d'une cour pour effectuer des activités ainsi qu'une partie des bâtiments.

Nous avons à notre disposition :

- Une salle d'activité Z'Hiboux
- Une salle d'activité Tigrosaures
- Une salle d'activité P'tits Potes
- Un réfectoire
- Une salle de sieste / cuisine
- Le bureau de la direction
- Une cour extérieure
- Un « garage » et le grenier comme espaces de stockage

Le personnel de ménage est mis à disposition par la mairie des Echelles.

- ➔ Pour le mois d'août, également en Intercommunal, deux bâtiments sont ciblés sur la commune de St Laurent du Pont :

Le bâtiment du Centre Social pour les Z'Hiboux et le bâtiment de la Paroisse pour les plus de 6 ans.

Nous avons à notre disposition pour les Z'Hiboux :

- Deux salles d'activités
- Une salle de sieste / motricité toute la semaine du mardi au vendredi
- L'accès à l'espace vert extérieur

Pour les TigroPotes :

- Une salle d'activité Tigrosaures
- Une salle d'activité P'tits Potes
- Une salle de temps calme qui sert aussi de lieu d'accueil des Z'Hiboux le matin et le soir
- Un bureau de la direction
- Une cour extérieure

Des locaux de stockage sont également mis à disposition par la commune à Grange Venin.

## *2. Accueil de loisirs Communal*

Sur le mois de juillet, le Dé en Bulle bascule en communal et les mêmes bâtiments sont ciblés, sur la commune de St Laurent du Pont :

Le bâtiment du Centre Social pour les Z'Hiboux et le bâtiment de la Paroisse pour les plus de 6 ans.

Nous avons à notre disposition pour les Z'Hiboux :

- Deux salles d'activités
- Une salle de sieste toute la semaine
- Une salle de sieste/motricité du mardi au vendredi
- L'accès à l'espace vert extérieur

Pour les TigroPotes :

8

- Une salle d'activité Tigrosaures
- Une salle d'activité P'tits Potes
- Une salle de temps calme qui sert aussi de lieu d'accueil des Z'Hiboux le matin et le soir
- Un bureau de la direction
- Une cour extérieure

Des locaux de stockage sont également mis à disposition par la commune à Grange Venin.

### 3. Les convictions pédagogiques de l'équipe

Nos convictions sont fondées sur les principes de **l'éducation populaire**, valeurs portées par le CSPG et mises en œuvre par l'ensemble de l'équipe. Celle-ci s'engage à s'investir professionnellement dans une démarche éducative, répondant aux enjeux actuels de société autour de l'enfance et des citoyens de demain.

Une volonté forte de permettre un lieu de sociabilisation et d'apprentissage à tous les enfants du territoire porte l'équipe.

### 4. Les moyens mis en œuvre

#### *1. Moyens humains*

L'ALSH est composé de deux équipes, l'une pédagogique qui encadre la présence des enfants et l'autre technique qui gère la partie administrative. L'ensemble du personnel est recruté par les administrateurs du Centre Social des Pays du Guiers d'après le cadre réglementaire.

#### *L'équipe technique*

L'équipe technique est composée de :

- La directrice du Centre Social – **Géraldine GARAVEL-VEROLLET**
- Le comptable – **Medhy CHARRAT**
- L'agent d'accueil – **Elise HAMADOUCHE**
- Chargée d'insertion – **Isabelle MORELLI**
- Référent LAEP et animation familles – **Mathieu DE CONTES et l'équipe du LAEP**
- Référent familles – **Mathieu OZANON**



## *L'équipe pédagogique*

L'équipe d'animation est composée comme suit :

- **Alexandre BIOUS** - Animateur (BAFA)
- **Audrey BUISSIERE** - Animatrice (CAP Petite enfance)
- **Sandrine GUEIRRERO** - Animatrice (BAFA)
- **Minosoa RATSIFANDRIHAMANANA** - Animatrice (CAP AEPE)
- **Vincent BARBEY** - Animateur (BAFA)
- **???** – Animateur·trice renfort pour les enfants à besoins spécifiques
- **Hugo HAHN** - Directrice adjointe (en alternance BPJEPS)
- **Blandine VAUTRINAT** - Directrice adjointe (en alternance BPJEPS)
- **Rachel CARLE-GRAVIER** - Coordinatrice Enfance Jeunesse

Sur les périodes de vacances, différents animateurs vacataires embauchés en Contrat d'engagement éducatif (CEE) viennent compléter l'équipe. Un accompagnement des jeunes du territoire à passer le BAFA est proposé par le Centre Social et financé par la Communauté de Communes.

Ces animateurs se verront fournir un dossier d'accueil lors de leur entrée dans l'association, contenant entre autres ce document, le règlement intérieur qui sont propres à la structure mais également de ressources autres sur l'autorité, la préparation d'activités... Il est amené à être modifié en fonction des demandes des nouveaux animateurs.

Des intervenants peuvent également être sollicités en fonction de projets spécifiques.

## *Le réseau*

Le Centre Social, notamment via la Référente Enfance Jeunesse, participe au réseau « Une place pour chacun·e » qui a pour but de favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil du milieu ordinaire.

Il participe également à la mise en place de l'outil-livret sur l'ALSH.

## *2. Moyens financiers*

Le financement de l'ALSH est porté par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère (CAF), par la 4C ainsi qu'une part familles.

Des subventions sont demandées dans le cadre des projets d'animation de façon ponctuelle.

Une subvention spécifique a été demandée à la Caf de l'Isère pour du surrendrement et permettre ainsi l'embauche d'un animateur supplémentaire attribué à l'accompagnement et

l'inclusion des enfants à besoins spécifiques sur les groupes. Cette subvention a été accordée pour l'année 2022 et sera redemandée l'année prochaine.

Des suppléments peuvent être demandés aux familles en fonction de projets spécifiques (veillée, nuitée, séjour accessoire...).

10

### 3. Moyens matériels

#### Les transports

Sur les mercredis nous allons chercher des enfants aux écoles publiques de Miribel-les-Echelles et de Saint Laurent du Pont.

Ces moments sont encadrés par des animateurs en tant qu'accompagnants. Deux transporteurs effectuent les déplacements motorisés :

- **Suma Transport**  Ecoles de Saint Laurent du Pont
- **Mini-bus**  Ecole de Miribel-les-Echelles

La quasi-totalité des transports nécessaires dans le cadre de sorties pédagogiques sont effectués par des compagnies de bus locales.

#### Sanitaire

Plusieurs trousse à pharmacie sont disponibles sur site contenant le matériel conseillé ainsi qu'une fiche de soins. Toute intervention sanitaire sera notée sur cette dernière. Dans l'équipe pédagogique, un assistant sanitaire est désigné, il est titulaire d'un PCS1 est sera en charge du suivi et de l'inventaire de la pharmacie.

Lors de chaque sortie, les animateurs devront prendre avec eux une trousse sanitaire.

En cas de PAI ou de traitement spécifique, un entretien sera demandé aux familles pour permettre à l'équipe de comprendre et maîtriser toute la portée spécifique. Il sera également demandé aux parents une vigilance sur les médicaments et les ordonnances (date, précision, transport...).

Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants en dehors d'un avis médical (ordonnance, SAMU...)

Pour toute la durée de la crise sanitaire, les protocoles données par l'Etat seront appliqués et une version simplifiée sera donnée aux parents pour qu'ils en aient connaissance

## Le matériel pédagogique

L'ALSH possède du matériel pédagogique nécessaire au déroulement des activités. Ce dernier est renouvelé de façon régulière. Du matériel spécifique peut être acheté en fonction des projets proposés. Dans un souci écologique et afin de réduire les déchets, une collecte est effectuée régulièrement auprès des familles.

11

Dans chaque catégorie de matériel un référent est désigné afin de procéder à un inventaire à chaque fin de période, trier, ranger et lister les besoins de commande.

Du matériel de sensibilisation au handicap commence à être mis en place sur la structure avec l'achat de matériel sensoriel, de poupées inclusives...



## PROJETS D'ANIMATION

En plus des projets collectifs, chaque animateur permanent doit porter un ou plusieurs projets d'animation en fonction de ses inclinaisons personnelles, des souhaits des enfants, des possibilités sur la structure. Ces projets peuvent parfois finir par impacter le projet pédagogique et perdurer sur le Dé en Bulle de façon pérenne.

**Les Z'Hiboux** vont avoir un projet jardinage sous forme de jardin pédagogique afin d'apprendre le cycle de pousse des légumes et des fruits. En lien avec les écoles de Miribel, un poulailler et des bacs de plantation sont envisagés.

De plus, nous nous sommes rendus compte que tous les déménagements de l'Accueil de Loisirs impactent lourdement le bien-être des plus petits. Pour essayer de limiter cela, nous souhaiterions mettre en place un objet repère que les enfants pourront aménager, décorer, remplir de souvenirs et de fétiches afin de faciliter leur arrivée dans un nouveau lieu. Leur groupe sera identifié par cet objet moins que par des salles mouvantes.

Ce projet sera construit en lien avec les crèches volontaires du territoire pour mettre en place des journées passerelles pour les enfants en transition.

Dans cette même réflexion, l'année dernière les **Tigrosaures** ont pu créer une malle grâce à l'aide de l'Alternateur, association locale. Elle a pour but d'être itinérante et d'être remplie au grès des envies des enfants. Lors des inscriptions pour les vacances, et notamment pour les nouveaux inscrits, les familles pourront amener un objet que l'enfant souhaite retrouver en arrivant sur l'accueil de loisirs.

Les **P'tits Potes**, dans la continuité du projet numérique de l'année dernière, vont installer un ordinateur en accès contrôlé dans leur salle. Ce poste sera soumis à une charte construite ensemble et aura pour but de les accompagner dans la découverte des risques et des outils

d'Internet afin qu'ils soient autonomes et critiques dans leur pratique. Les parents sont invités à échanger avec les animateurs autour de ce projet.

## FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

12

### 1. L'encadrement

#### 1. La posture professionnelle

L'animateur a, avant toute chose, **un rôle éducatif**. Il doit prendre en compte chaque individu dans le groupe, tant sur ses besoins que sur son rythme. Il accompagne les enfants dans leurs apprentissages, les aide à prendre conscience d'eux-mêmes et à forger leurs esprits critiques. Son rôle est également de veiller à la **sécurité affective, morale et physique**. Il a enfin **un rôle d'animation** afin de permettre aux enfants de s'amuser.

Nous partons du principe que les règles sont valables pour tout le monde. Aussi, à chaque période, les règles de vie sont décidées ensemble, animateurs et enfants et validées collectivement. Ces règles sont applicables à tout adulte œuvrant sur le Dé en Bulle (animateurs, direction, parents, personnel de service...). Par conséquent, toute personne contrevenant à ces règles peut être sanctionnée, c'est-à-dire devoir réparer sa faute, sans notion de hiérarchie.

#### 2. Les réunions et les préparations

Des réunions de préparations sont mises en place :

- Mercredis (Temps périscolaire) 2 heures un lundi sur deux + 3 heures en début et fin de période
- Vacances (Temps extra-scolaire) 2 samedis

Ce temps est consacré à l'organisation des semaines à venir, à une réflexion éducative, à l'écriture de nouveaux projets, à des échanges et des propositions pour l'amélioration de l'accueil des familles et des enfants.

Chaque jour, l'équipe d'animation se réunit en fin de journée pour échanger et effectuer un bref bilan.

En périodes de vacances deux heures supplémentaires de réunions sont prévus durant la semaine. La Direction reste toujours disponible pour répondre à toute demande de l'équipe d'animation.

### *3. Les formations organisées par le CS*

Le Centre social sollicite des structures de formation afin de les proposer gratuitement aux animateurs, directeurs du territoire.

13

Sont prévues sur l'année 2021/2022 :

- Formation sur la laïcité, proposée en lien avec sa formation par Blandine
- Formation SST mise en place sur tout le Centre Social

### *4. Le lien avec les familles*

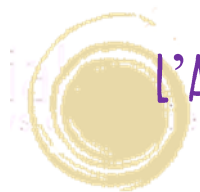
Pour toutes les familles qui le souhaitent, les équipes se rendent disponibles pour échanger sur l'accueil de leurs enfants.

Une fiche de renseignement est proposée aux familles pour détailler les besoins / points forts / points faibles de leur enfant.

Pour les enfants à besoins spécifiques, nous proposons des temps de rencontre réguliers pour suivre les évolutions de traitement. Nous restons aussi ouverts à toute mise en lien avec les autres professionnels autour de l'enfant, que ce soit via la mise en place de l'outil-livret ou directement.

De plus, nous restons bien entendu ouverts à tout retour et pouvons être sollicités si besoin pour toute question.

Nous avons à cœur que chaque famille se sente légitime pour venir les temps d'accueil des enfants, que ce soit en ALSH ou en séjour.



## L'ACCUEIL DES ENFANTS

### *1. Le cadre d'animation*

Afin de permettre aux enfants de s'exprimer et de respecter leurs besoins, des groupes d'âge ont été formalisés.

**Les Z'Hiboux : 3-5 ans**

**Les Tigrosaures : 6-8 ans**

**Les P'tits Potes : 9-12 ans**

*Ces noms ont été proposés et votés par les enfants eux-mêmes en octobre 2018.*

Les places des Z'Hiboux sont définies par notre agrément PMI. La répartition entre les Tigrosaures et P'tits Potes est en partie au choix de l'enfant. En fonction de sa facilité à aller vers l'un ou l'autre groupe, il aura la latitude de choisir.

Des journées de passerelle seront mises en place une à deux fois par période pour les enfants qui approchent l'âge afin de leur proposer une découverte du groupe supérieur et faciliter la transition. Celle-ci n'aura lieu (autant que possible en fonction des places) qu'au moment où l'enfant le décidera.

14

## 5. Les horaires

Les horaires d'ouverture sont **8h/18h**.

Les enfants sont accueillis le mercredi en journée ou demi-journée :

- Arrivée échelonnée entre 8h et 9h pour les enfants inscrits en journée
- Arrivée unique à 11h30 pour les enfants inscrits en après-midi
- Départ unique à 14h00 pour les enfants inscrits en matinée
- Départ échelonné entre 17h et 18h.

Les enfants sont accueillis pendant les vacances du lundi au vendredi en journée uniquement :

- Arrivée échelonnée entre 8h et 9h
- Départ échelonné entre 17h et 18h.

Afin de rythmer la journée et de permettre à chacun de s'identifier deux temps d'appels sont mis en place :

- Un premier à 9h avant le lancement des activités
- Un deuxième en début d'après-midi avant le lancement des activités

De ce fait, les animateurs savent toujours l'effectif du groupe dont ils ont la responsabilité. En cas de non concordance avec les feuilles de présences, **l'équipe doit avertir la Direction, dans les plus brefs délais.**

Au cas où l'enfant n'aurait pas la possibilité de se plier à ces horaires, en fonction de son dossier médical, nous invitons les familles à nous solliciter pour discuter d'allègements possibles.

## *Les différents temps*

Afin de travailler dans une cohérence éducative, les animateurs ont écrit ensemble une définition des différents temps de la journée.

### Temps d'accueil :

- Temps de communication avec les parents et les enfants (une attention particulière doit être apportée aux nouvelles familles). C'est l'occasion d'échanges d'informations et de la transition d'avec la famille, cela permet de valoriser le travail et l'attitude des enfants.
- Un animateur par groupe est chargé d'accueillir les parents et de leur transmettre les informations de la journée et de celles à venir. Il doit être accueillant et disponible.

### Temps calme :

- Moment qui permet à chacun de se recentrer sur son propre rythme. Temps durant lequel l'enfant peut s'investir dans les activités proposées ou s'isoler sur des espaces autonomes.
- Le rôle de l'animateur est d'être dans la proposition et doit par sa posture inciter au calme.

### Temps d'activité :

- Temps organisé (parfois sous forme de projet) pour un groupe d'enfant à but de loisirs et/ou de découverte.
- Le rôle de l'animateur est de préparer l'activité (Dont vérification du matériel nécessaire), de l'installer, de l'animer en veillant à son bon déroulement puis de ranger correctement.
- Il est intéressant de réfléchir à la place de l'enfant dans toutes ces étapes.

### Temps de latence :

- Moment de transition entre deux autres temps.
- Le rôle de l'animateur est de les faire vivre (petits jeux, starters, chansons ...), de les anticiper pour qu'ils ne soient pas trop longs.

### Temps de vie quotidienne :

- Moment de réponse aux besoins physiques et émotionnels. C'est un temps primordial dans l'apprentissage du vivre-ensemble et du respect d'autrui. C'est l'occasion d'un travail autour de l'autonomie de l'enfant.
- Le rôle de l'animateur est d'être disponible et de ritualiser ces temps.

Temps libre :

- Moment pendant lequel l'enfant est libre de choisir ce qu'il veut faire dans les limites de la vie collective.
- Le rôle de l'animateur est de rester en retrait tout en étant ressource pour permettre à tous de faire leurs choix. Il donne matière pour que les enfants se réalisent.





## Journée type

### Pour les Z'Hiboux



17

8h00

*Temps libre et arrivées échelonnées*

9h00

*Rassemblement, temps d'appel  
et explication des activités proposées*

9h30

*Activités au choix  
**Sportives, créatives, d'expression, scientifiques, nature...***

*Respectant le rythme des 3-6 ans, les activités  
ne devront pas dépasser 45 minutes.*

11h30

*Temps de vie quotidienne, lavage des mains  
et passage aux toilettes*

12h10

**12h10 - À table !**

14h00

*Sieste, digestion et temps calme*

15h30

*Rassemblement, temps d'appel  
et explication des activités proposées*

15h45

*Activités au choix  
**Sportives, créatives, d'expression, scientifiques, nature...***

*Respectant le rythme des 3-6 ans, les activités  
ne devront pas dépasser 45 minutes.*

16h30

*Goûter + bilan enfants*

17h00

*Temps libre et départs échelonnés*

17h45

*Rangement de la salle avec les enfants*

18h00

## Pour les Tigrosaures et P'tits Potes

8h00	<i>Temps libre et arrivées échelonnées</i>
9h00	<i>Rassemblement, temps d'appel et explication des activités proposées</i>
9h15	<i>Activités au choix</i> <b><i>Sportives, créatives, d'expression, scientifiques, nature...</i></b>
11h30	<i>Temps de vie quotidienne, lavage des mains et passage aux toilettes</i>
12h10	
<b>12h10- À table !</b>	
14h00	<i>Temps calme, digestion</i>
15h00	<i>Rassemblement, temps d'appel et explication des activités proposées</i>
15h15	<i>Activités au choix</i> <b><i>Sportives, créatives, d'expression, scientifiques, nature...</i></b>
16h30	<i>Goûter + bilan enfants</i>
17h00	<i>Temps libre et départ échelonnés</i>
17h45	<i>Rangement de la salle avec les enfants</i>
18h00	



## 6. Les temps spécifiques

### 7. Les temps de repas et goûters

19

#### La collation du matin :

Parfois, une petite faim se fait sentir en milieu de matinée. Afin de palier à cela, sans nuire à l'équilibre alimentaire, une collation est proposée en milieu de matinée, cette dernière est composée d'oléagineux et/ou de fruits secs.

#### Le repas du midi :

Le repas est un moment clé d'une journée en accueil collectif, il est important que les adultes mangent en même temps que les enfants afin d'en faire un temps éducatif et permettre un échange autre. Afin de permettre cela, les animateurs des + de 6 ans sont répartis un par table pendant qu'un animateur fait le service et l'organisation. Les enfants sont libres de choisir leur place.

Ce temps permet également d'améliorer l'autonomie dans les gestes du quotidien dès le plus jeune âge et d'apprendre à fonctionner collectivement. Sur chaque table, un enfant sera désigné aléatoirement « Chef de table » et devra débarrasser et aider à sa table. Les enfants se servent et coupent leurs aliments seuls, avec l'accompagnement des adultes si nécessaire.

Nous sommes livrés par la société Trait'Alpes qui propose des repas « sans viande » (remplacé par du poisson ou des œufs) – « sans porc » – « végétarien » (ni viande ni poisson) qui seront mis en place à la demande des familles. Dans notre démarche de prise en compte des choix des enfants, ceux-ci auront cependant la possibilité de goûter au plat collectif, s'ils en émettent le désir clair (hors allergies). Les familles sont invités à échanger avec nous à ce sujet et seront informées de ce positionnement lors de l'inscription.

Les allergies avec un P.A.I. et un danger médicalement avéré seront prises en compte au mieux des possibilités du traiteur et nécessiteront un échange entre la famille et l'équipe pédagogique.

**Pour sensibiliser et réduire le gaspillage alimentaire**, un projet à l'année et mis en place.

En effet, tout au long du repas, les restes qui sont du fait des enfants sont pesés à l'aide d'une balance de cuisine, à la fin de celui-ci un poids total de perte est établi. Un enfant vient l'inscrire sur le graphique affiché au réfectoire, traçant ainsi une courbe et montrant nos fluctuations de la nourriture jetée. Le public a donc un visuel sur le gaspillage ainsi que sur son évolution.

Une affiche format géant est créé pour chaque période, les précédentes sont compilées, afin de pouvoir faire un bilan annuel.

Deux courbes, une pour les Z'Hiboux et une pour les TigroPotes sont mises en place.

## Les goûters :

Dans la continuité de son projet social, le **CSPG** s'inscrit dans une démarche de travail avec des acteurs locaux, favorisant la dimension écologique.

Ainsi sur l'Accueil de Loisirs Intercommunal, pour le goûter des enfants, les produits proposés par nos partenaires seront labellisés **agriculture biologique** et **venant du territoire**. Il est systématiquement proposé un fruit et un produit type pain ainsi que parfois des compléments (confiture, miel, fromage...)

En fonction des périodes, pour les viennoiseries, nous nous fournissons dans les boulangeries locales ou aux Champs du Pain, à St Pierre d'Entremonts.

Pour les fruits, nous travaillons avec le restaurant « Papilles et Papote » qui propose des paniers, situé aux Echelles.

Pour les compléments, nous nous fournissons auprès des différentes fermes locales.

## 2. Les nuitées et les veillées

A l'occasion, l'équipe pédagogique peut mettre en place une nuitée (ou veillée) pour leur tranche d'âge, en fonction du thème et/ou selon les opportunités à cette date. C'est un moment privilégié et hors du temps généralement en comité restreint.

Les nuitées permettent souvent une première expérience en dehors de la sphère familiale.

Nous demandons aux enfants d'être présents sur la journée précédant et, pour les nuitées, sur la journée du lendemain, afin de profiter un maximum de ces temps et de leur organisation (choix du repas, courses, cuisine tous ensemble...)

Elles ne sont pas obligatoires et sur envie des enfants. Elles engendrent un supplément tarifaire.

Ces actions sont ouvertes à tous. Si les parents ont des doutes ou des inquiétudes, ils sont invités à échanger avec l'équipe pour les lever.

## IV - Communication avec les parents

### 1. La communication directe

Afin de travailler dans une cohérence éducative, les parents sont invités à échanger avec l'équipe pédagogique.

Si des informations particulières doivent être transmises à l'équipe (PAI, traitement médical, besoins spécifiques) nous invitons la famille à prendre contact avec la Direction afin de convenir d'un rendez-vous.

## 2. La communication virtuelle

Au début de chaque période, un programme général selon le thème est transmis aux familles, il n'y a pas de détail à la journée afin de laisser la possibilité aux évolutions, modifications par et pour les enfants. Les parents pourront cependant échanger avec l'équipe afin de connaître les objectifs des projets d'animations en cours.

Un site internet est également à disposition des familles, sur lequel figure les programmes et les documents d'inscription : [centresocialdespaysduguiers.fr](http://centresocialdespaysduguiers.fr).

Vous pouvez également obtenir des informations via le Facebook du Centre Social **CentreSocial PaysduGuiers**

Ou par Instagram : [centresocial\\_paysduguiers](https://www.instagram.com/centresocial_paysduguiers)

Un compte Youtube est également créée sur lequel seront partagées certaines vidéos faites sur l'Accueil de Loisirs : [Centre Social des Pays du Guiers](https://www.youtube.com/CentreSocialdesPaysduGuiers)

Il est possible que la direction, ou l'accueil du centre social vous contacte par mail concernant des modifications de dates ou informations complémentaires concernant les sorties.

## 3. La communication par téléphone

Pour toute information administrative, les familles peuvent contacter l'accueil du Centre Social au 04.76.55.40.80.

Pour toute information en direct, le numéro de portable est le 06.95.85.58.24.



### 1. Périodes d'ouvertures à l'année

#### Mercredis

Ouverture tous les mercredis scolaires, à l'exception du premier mercredi de la rentrée.

## Petites vacances

Pour **les vacances d'Automne** : Deux semaines

Pour **les vacances de Fin d'Année** : Une semaine (fermeture la semaine entre Noël et le jour de l'an) - **Attention, sur cette année, attente de l'avancée des travaux de Miribel !**

Pour **les vacances d'Hiver** : Deux semaines

Pour **les vacances de Printemps** : Deux semaines

22

## Vacances d'été

Pour le **mois de juillet** : les quatre semaines en Accueil de Loisirs Communal à Saint Laurent du Pont.

Pour le **mois d'août** : les deux dernières semaines en Accueil de Loisirs Intercommunal de nouveau.

**Au mois de juillet, chaque association locale organise son ACM.** Liste en fin de document.

## II - Inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer à l'accueil du Centre Social qui est ouvert comme suit :

- Lundi 8h30-12h/13h30-18h
- Mardi 13h30-18h
- Mercredi 8h30-12h/13h30-18h
- Jeudi 8h30-12h/13h30-17h
- Vendredi 8h30-12h30

De plus, avant chaque période de vacances, une après-midi d'inscription sera mise en place le samedi après-midi, deux semaines avant les vacances.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'avec un dossier complet, dont les informations sanitaires et le règlement de la période. Les familles devront être adhérentes à l'association « *Centre Social des Pays du Guiers* ». Il sera demandé aux familles de refaire le dossier à chaque rentrée afin de s'assurer de la validité des renseignements.

Le règlement intérieur et ce document seront disponibles aux différents accueils. Ce présent document vaut ligne conductrice de la pédagogie appliquée. **Implicitement, toute personne intégrant l'équipe rentre en accord avec celui-ci et accepte de le mettre œuvre ainsi que de le respecter.**

Contacts : 1 rue Charles Hérold – 38380 St Laurent du Pont  
04 76 55 40 80 – [info@cspg.fr](mailto:info@cspg.fr)

Contacts de la direction de l'Accueil de Loisirs :  
06 95 85 58 24 – [centredeloisirs@cspg.fr](mailto:centredeloisirs@cspg.fr)

### III- Contacts des autres ALSH du territoire

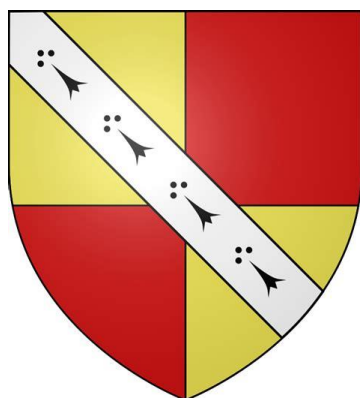
- **Association Familles Rurales des 2 Guiers**  
Le Forum - Rue JJ Rousseau 73360 Les Echelles  
04 79 36 53 98 sur RDV
- **Association Familles Rurales de Miribel les Echelles**  
[clsh@afmrle.org](mailto:clsh@afmrle.org)
- **AADEC**  
Maison intercommunale – 73670 Saint-Pierre-d'Entremont  
04 79 65 84 03 - [accueil@aadec.fr](mailto:accueil@aadec.fr)
- **Sac à Jouets**  
Le Bourg 38134 St Joseph de Rivière  
04 76 37 14 23 ou [alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr](mailto:alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr)

Nos partenaires :

24



LE DÉPARTEMENT



VILLE DE  
ST LAURENT DU PONT

